



LYSTER



AVIS PUBLIC

PROJETS DE RÈGLEMENTS EN TEMPS DE COVID-19

À toute personne intéressée :

AVIS PUBLIC vous est donné, par la soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster :

QUE selon l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public ;

QUE la municipalité a donné des avis de motion et déposé plusieurs projets de règlements à la séance ordinaire du 3 mai 2021 ;

QUE le plus tôt possible après ces dépôts, des copies des projets de règlements doivent être mises à la disposition du public ;

QUE la municipalité informe sa population que les projets de règlements suivants sont disponibles pour consultation au bureau municipal de même que sur le site internet, dans la section AVIS PUBLICS :

- **Projet de Règlement 376 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur une partie du Rang 3 Ouest, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts**
- **Premier projet de règlement 342.2 modifiant le Règlement 342 sur le zonage afin d'autoriser la garde de poules en zones résidentielles et la construction de poulaillers urbains**
- **Projet de Règlement 303.1 sur les animaux**
- **Projet de Règlement 357.1 modifiant le Règlement 357 sur la gestion contractuelle**
- **Projet de Règlement 377 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux**

Donné à Lyster, le 12 mai 2021.

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière